



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail



STRATEGIE NATIONALE GENRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES DE LA CÔTE D'IVOIRE

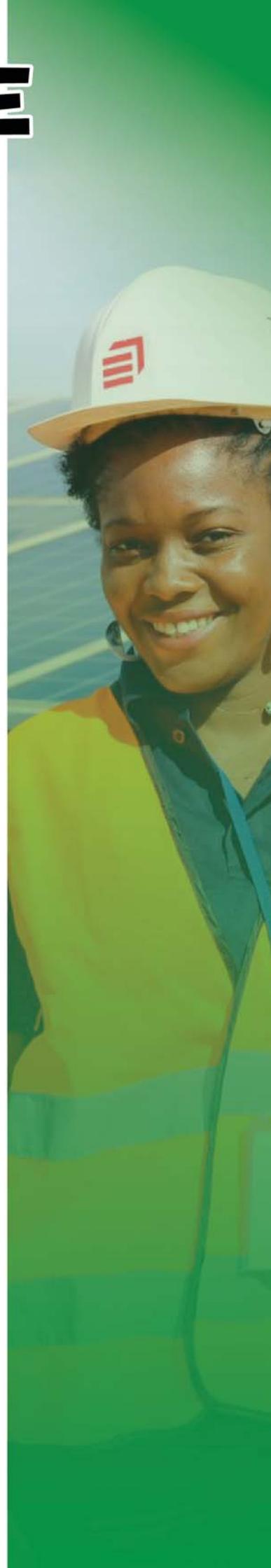
**DOCUMENT DE STRATEGIE ET PLAN D' ACTIONS
2020-2024**

LISTE DES ACRONYMES

ANADER	: Agence Nationale de l'Agriculture et du Développement Rural
BAD	: Banque Africaine de Développement
CC	: Changements Climatiques
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
CDN (ou NDC en anglais)	: Contributions Déterminées au niveau National
COP	: Conférence des Parties
CPDN / INDC	: Contribution Prévue Déterminée au niveau National
GES	: Gaz à effet de Serre
GIEC	: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
MDP	: Mécanisme de Développement Propre
MINEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OIPR	: Office National des Parcs et Réserves
ONG	: Organisations Non Gouvernementales
OSC	: Organisations de la Société Civile
PAD	: Partenaires au Développement
PNCC	: Programme National de lutte contre les Changements Climatiques
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
RSE	: Responsabilité Sociale des Entreprises
SNGCC	: Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques
SODEFOR	: Société de Développement des Forêts
VBG	: Violences Basées sur le Genre

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	3
INTRODUCTION	7
I-ENJEUX DE GENRE LIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	9
II-CADRE STRATEGIQUE	12
II.1. Principes directeurs	12
II.2. Vision et objectifs.....	14
II.3. Axes d'interventions	14
II.3.1- Axe prioritaire 1 : Information et sensibilisation.....	15
II.3.2-Axe prioritaire 2 : Renforcement des capacités.....	16
II.3.3. Axe prioritaire 3 : Autonomisation des femmes et des jeunes filles....	16
II.3.4-Axe prioritaire 4 : Coordination	17
III- PLAN D'ACTION : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE GENRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	18
III.1. Cadre institutionnel de la mise en œuvre	18
III.1.1. Au niveau central	18
III.1.2 Au niveau local	18
III.2. Mécanisme de coordination du suivi-évaluation	18
III.3. Plans d'Actions prioritaires	19
IV. MECANISMES DE FINANCEMENT	30
IV.1 Stratégie de mobilisation des ressources financières	30
IV.2. Sources de financement	31
V. CONDITIONS DE SUCCES ET RISQUES	33
V.1. Risques majeurs	33
V.2. Conditions de succès	34
BIBLIOGRAPHIE	35



Ce rapport est le résultat d'une initiative conjointe entre le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) de la République de la Côte d'Ivoire, à travers le Programme National de lutte contre les Changements Climatiques (PNCC), le Programme d'appui du PNUD à la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (NDC Support Programme) et le Réseau mondial de Plan National d'Adaptation

© République de la Côte d'Ivoire, 2019

Tous droits réservés à l'égard de toute forme de reproduction ou traduction commerciale ou à but lucratif.

Photos: iStock

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été écrit par Mme Georgette ZAMBLE Experte en genre et changement climatique, M. Ghislain COULIBALY, Sociologue Expert en Genre et Virginie Le Masson, Experte en Genre et Climat, avec les contributions de Richemond Agré ASSIE (Coordonnateur NDC Support Programme et CBIT au PNUD), Julie Dekens (IISD), Jean Douglas ANAMAN (Coordonnateur PNA au PNUD) et Anna Marleyne KOFFI (Point Focal National Genre et Changements Climatiques à la CCNUCC) du MINEDD de la République de la Côte d'Ivoire.

Les auteurs tiennent à remercier toutes les personnes qui ont bien voulu participer aux consultations et qui leur ont accordé du temps pour répondre à leurs questions. Leurs réponses ont grandement contribué à enrichir ce rapport. Merci également à l'équipe du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE), de l'Observatoire National de l'Équité et du Genre (ONEG) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), pour leurs collaborations respectives.

Concernant le UNDP NDC Support Programme

Le programme d'appui aux NDC du PNUD "NDC Support Programme" fournit des outils et des services aux pays dans l'atteinte de leurs objectifs en matière de climat et de développement dans le cadre de l'Accord de Paris sur le changement climatique. En s'appuyant sur les plans climatiques nationaux qui définissent les objectifs climatiques de chaque pays, le Programme renforce leurs capacités institutionnelles, financières et techniques pour transformer rapidement leurs économies et saisir les opportunités d'un développement plus vert et durable. Dix pays pilotent l'intégration de la dimension de genre dans ce processus. Le programme contribue au NDC Partnership et est financé par l'Union européenne et les gouvernements allemand et espagnol

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site <https://www.ndcs.undp.org>

Concernant le Réseau mondial de PNA

Le Réseau mondial de PNA a été créé en 2014 pour soutenir les pays en développement dans l'avancement de leurs processus de PNA et contribuer à accélérer les efforts d'adaptation à travers le monde. À cette fin, le Réseau facilite l'apprentissage et les échanges soutenus entre pays du Sud, soutient les actions menées au niveau national pour l'élaboration et la mise en œuvre des PNA et renforce l'appui bilatéral en faveur de l'adaptation et des secteurs sensibles au climat par la coordination des donateurs. Le Réseau est composé de représentants de cent quarante (140) pays impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans nationaux d'adaptation, ainsi que de onze (11) donateurs bilatéraux. Le Réseau est soutenu financièrement par

l'Allemagne, l'Autriche, le Canada et les États-Unis. Le Secrétariat est hébergé au sein de l'Institut international du développement durable (IISD).

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.napglobalnetwork.org.

Concernant l'Initiative de Renforcement des Capacités pour la Transparence (CBIT) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

L'Accord de Paris sur le climat repose sur les Contributions Déterminées au niveau National (NDC), initialement soumis par les Parties à la Convention en 2015, et adopté officiellement le 4 novembre 2016, lors de l'entrée en vigueur de l'Accord. Chaque NDC représente les plans nationaux et les engagements pris par les différents pays pour atteindre l'objectif universel de limiter l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius, au-dessus des niveaux préindustriels (tout en visant 1,5 degré Celsius) pour éviter les pires impacts du changement climatique.

Par conséquent, un résultat clé des négociations de l'Accord de Paris a été la mise en place d'un cadre de transparence renforcée, pour suivre et rendre compte de l'avancement des engagements actuels et futurs des pays, avec une flexibilité intégrée incluse pour les Parties non visées à l'annexe I. Pour cette raison, l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence (CBIT) a été créée à la demande des Parties pour aider à renforcer les capacités institutionnelles et techniques des pays non visés à l'annexe I, afin de répondre aux exigences de transparence renforcées, définies à l'article 13 de l'Accord de Paris.

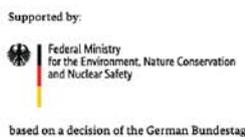
Le CBIT a trois objectifs :

- ◆ Renforcer les institutions nationales pour les activités liées à la transparence conformément aux priorités nationales ;
- ◆ Fournir les outils, la formation et l'assistance nécessaires pour respecter les dispositions stipulées à l'article 13 de l'Accord ;
- ◆ Aider à l'amélioration de la transparence au fil du temps.

<https://www.thegef.org/topics/capacity-building-initiative-transparency-cbit>

Toutes les opinions énoncées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les politiques ou les opinions du Réseau mondial de PNA, du UNDP NDC Support Programme, de leurs fondateurs ou de leurs participants.

Financé par :



This project is undertaken with the financial support of:
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :



Secrétariat hébergé par :



Définition des concepts clés

1. Les Changements climatiques

La Convention-Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) définit en son article 1, les changements climatiques comme des changements du climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables (CCNUCC, 1992).

2. L'Atténuation des changements climatiques

L'atténuation aux changements climatiques consiste à réduire ou limiter les émissions de gaz à effet (GES) dans l'atmosphère ou à améliorer leur retrait grâce à des puits (CCNUCC 2009). Les mesures d'atténuation s'attaquent aux causes des changements climatiques (émissions de gaz à effets de serre).

3. L'Adaptation aux changements climatiques

L'adaptation aux changements climatiques indique l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponses à des stimuli climatiques présents ou futures ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques (GIEC, 2001). En clair, l'adaptation aux changements climatiques consiste à prendre des mesures pour faire face aux effets attendus ou réels des changements climatiques ou réduire les effets négatifs potentiels des changements climatiques. Les mesures d'adaptation s'attaquent donc aux conséquences ou impacts des changements climatiques.

4. Le genre

Le Genre fait référence aux « attributs et opportunités économiques, sociaux et culturels associés au fait d'être un homme ou une femme » (United Nations Population Fund [UNFPA], 2005). Il englobe la construction sociale des rôles, des comportements et des activités qui sont jugés appropriés pour les personnes de sexe différent et qui influent sur les relations entre les personnes appartenant à ces groupes. « Le genre détermine ce qui est attendu, permis et valorisé » (UN Women Training Centre, 2017) dans un contexte particulier à un moment donné. Le genre se recoupe avec d'autres caractéristiques socioculturelles telles que la race, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle et l'âge (UN Women Training Centre, 2017 ; Swedish International Development Cooperation Agency, 2015). Le genre, ainsi que d'autres caractéristiques socioculturelles, influence la vulnérabilité aux changements climatiques. La notion de genre utilisée dans la présente note désigne les relations hommes-femmes tous âges et ethnies confondus.

5. L'analyse genre

L'analyse Genre examine « les différences entre et parmi les femmes, les hommes, les filles et les garçons en termes de répartition relative des ressources, des opportunités, des contraintes et du pouvoir dans un contexte donné » (Swedish International Development Cooperation Agency, 2015). Elle vise à comprendre les rôles et les relations entre les hommes et les femmes, leurs activités et leurs besoins et priorités respectifs (UN Women Training Centre, 2017). L'analyse genre fournit une base pour comprendre les différents effets que les décisions politiques et les investissements dans le développement peuvent avoir sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons. L'analyse genre est à la base de l'intégration des considérations sexospécifiques dans les politiques, programmes et institutions (Gouvernement du Canada, 2017). Dans le contexte du processus de PNA, l'analyse genre vise à comprendre les différences dans les besoins, les priorités et les capacités d'adaptation aux changements climatiques entre les hommes et les femmes et les personnes de sexe différent.

6. L'égalité de genre

L'égalité de Genre fait référence à l'égalité des droits, des responsabilités et des chances pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons (UN Women, n.d. ; UN Women Training Centre, 2017). L'égalité de genre ne signifie pas que les femmes et les hommes sont les mêmes. Il s'agit plutôt de reconnaître que les droits, les responsabilités et les opportunités des personnes ne dépendent pas du fait qu'elles soient nées de sexe masculin ou féminin (UN Women, n.d.). L'égalité de genre est à la fois une condition préalable et un objectif du développement durable, donc de l'adaptation aux changements climatiques. L'équité de genre concerne le fait d'être juste envers les hommes et les femmes, les garçons et les filles. Elle fait référence à un traitement différencié, qui soit juste et réponde de manière adéquate à un préjugé ou à un désavantage lié aux rôles, aux normes ou aux différences entre Orientations pour la prise en compte du genre dans le processus de Plan National d'Adaptation (PNA) du Togo4les sexes. L'équité de genre renvoie à un traitement juste et équitable des deux sexes, prenant en compte les différents besoins des hommes et des femmes, les barrières culturelles et la discrimination (historique) d'un groupe spécifique (Initiative Européenne pour le Renforcement des Capacités, 2018). Dans le contexte de l'adaptation, nous faisons référence à l'équité en termes de participation et d'influence dans la prise de décision, ainsi qu'en termes d'accès et de contrôle des ressources pour l'adaptation et des bénéfices résultant des actions d'adaptation.

7. L'Autonomisation des femmes (empowerment)

L'autonomisation des femmes et des filles concerne leur accès au pouvoir et le contrôle qu'elles exercent sur leur propre existence. L'autonomisation englobe la sensibilisation, le renforcement de la confiance en soi, l'expansion des choix, un meilleur accès et un contrôle accru des ressources et les actions destinées à transformer les structures et organismes qui renforcent et perpétuent la discrimination et l'inégalité liées au genre. Cela signifie que pour parvenir à l'autonomisation, les femmes doivent non seulement avoir les mêmes capacités (éducation et santé) et le même accès aux ressources et aux possibilités (terre et emploi), mais aussi la liberté d'utiliser ces droits, capacités, ressources et possibilités pour faire des choix et prendre des décisions stratégiques (comme cela est rendu possible dans les positions de leadership et de participation aux organismes politiques).

INTRODUCTION

Pour atteindre les Objectifs de Développement Durables, la Côte d'Ivoire a mis en place un cadre juridique, institutionnel et opérationnel de prise en compte du genre. Des efforts croissants ont été déployés en vue de se conformer à certaines normes internationales clés en matière de droits des femmes et de lutte contre les violences à leur encontre. Parmi les succès à son actif, figurent les réformes suivantes : le nouveau code de la famille 2019, la loi n°2013-33 du 25 janvier 2013 qui permet à la femme de gérer conjointement la famille avec son époux, la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 rendant l'école obligatoire pour tous les enfants (filles et garçons) de 06 à 16 ans, la loi n°2013-655 du 13 septembre 2013, prévoit un accès égal à la terre entre les hommes et les femmes, la loi n°98-756 du 23 décembre 1998 modifiant et complétant la loi instituant le code pénal réprimant le harcèlement sexuel, le travail forcé et l'union précoce ou forcée, la loi n°98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de toutes les formes de violence à l'égard des femmes y compris les mutilations génitales et récemment la loi sur le quota de 30% de femmes candidates dans les assemblées élues adoptée le 14 octobre 2019).

L'écart entre les droits juridiques et les normes socio-culturelles pose un défi fondamental à la réalisation de la pleine égalité femme-homme. Le pays n'a pas encore pu influencer de manière significative les inégalités de genre malgré les engagements et des réformes légales et politiques visant à garantir des opportunités égales entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de la vie.

Ces inégalités se retrouvent dans de nombreux secteurs de développement et notamment dans les enjeux liés aux impacts des changements climatiques. La Côte d'Ivoire est un pays vulnérable face à ces changements climatique du fait de sa position géographique et de la dépendance de son économie d'une agriculture peu diversifiée et tributaire des conditions climatiques. Or, les différences existantes entre les hommes et les femmes aux niveaux de leurs statuts sociaux, de leurs capacités à participer aux instances de prise de décisions et, de leur accès aux ressources et biens de production aggravent les impacts différenciés des changements climatiques (Banque Africaine de Développement, 2015). Moins les personnes ont les moyens de se protéger et de protéger leurs biens, plus elles sont susceptibles d'être affectées négativement par des phénomènes climatiques. Ces personnes sont souvent les plus pauvres financièrement, lesquelles comptent une majorité de femmes

Les impacts des changements climatiques touchent tous les secteurs essentiels au développement de la Côte d'Ivoire. Parallèlement, le Plan National de Développement du pays, conjugué à une forte croissance démographique pourrait conduire à une augmentation substantielle des émissions de Gaz à effet de Serre (GES). Ainsi, et conformément à l'Accord de Paris, l'État a soumis, en 2015, ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN ou NDC en anglais). Le document de CDN comprend des objectifs de réduction des émissions de GES de 28% à l'horizon 2030 ainsi qu'un volet sur l'adaptation avec l'identification de priorités dans quatre secteurs.

Le pays à travers le Programme National de lutte contre les Changements Climatiques (PNCC) a aussi élaboré une Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques 2015-2020, une feuille de route de l'Accord de Paris, a entamé la phase de mise en œuvre de ces CDN et à commencer le développement de son processus de Plan National d'Adaptation (PNA). Ce dernier devrait contribuer à mettre en œuvre les priorités d'adaptation identifiées dans le document des CDN.

Au travers de ses CDNs, le pays a pris des engagements pour réduire l'empreinte carbone de son développement en privilégiant des options d'atténuation présentant des « co-bénéfices » élevés dans les domaines de la santé et de l'économie ; renforcer la résilience du pays aux changements climatiques ; mettre en cohérence ses politiques sectorielles, renforcer son dispositif et ses outils de mise en œuvre pour faciliter l'atteinte de ses objectifs ; et mobiliser à cet effet tous les moyens pertinents, notamment de financements, tant nationaux qu'internationaux¹.

¹ Banque Mondiale, 2018

L'ensemble de ces processus de planification de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation doivent prendre en compte les considérations de genre et d'équité, car les inégalités sociales et leurs conséquences sur le bien-être des populations sont susceptibles d'annihiler tous les efforts de développement.

Ce constat se base sur un état des lieux de l'intégration du genre dans la lutte contre les changements climatiques au niveau global et au niveau de la Côte d'Ivoire². Des consultations de parties prenantes ont également été réalisées avec des acteurs du secteur public, privé, organisations de la société civile et partenaires au développement pour explorer la sensibilisation de ces milieux à la problématique, à expliquer l'absence actuelle de la dimension du genre dans la lutte aux changements climatiques et à proposer des recommandations.

Le document de stratégie commence par la présentation des enjeux de genre reliés aux changements climatiques en Côte d'Ivoire. Il présente ensuite le cadre stratégique qui comprend les principes directeurs, la vision et les objectifs. Et, après avoir développé le cadre institutionnel de mise en œuvre, le mécanisme de coordination du suivi-évaluation, il expose les mécanismes de financement (stratégies et sources) et conclut par les risques et les conditions de succès.



² Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, République de la Côte d'Ivoire, 2019, 2019a.

I-ENJEUX DE GENRE LIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

On considère encore trop souvent les changements climatiques comme un enjeu environnemental nécessitant des solutions technologiques. Or le défi est avant tout un enjeu de développement social, économique et politique, ayant des implications importantes pour la société, la justice sociale et l'égalité (Skinner 2012, 2).

L'intégration de la dimension genre dans les stratégies de réduction de GES et d'adaptation aux changements climatiques, est tout d'abord une question d'équité et d'égalité (EIGE 2012, 18). En effet, considérant les inégalités systématiques entre les femmes et les hommes, toute politique qui ne tient pas compte du genre risque de perpétuer ou même d'exacerber ces inégalités (Chalifour 2010, 173). En vertu, du principe d'égalité entre hommes et femmes, d'égalité de tous les citoyens devant la loi et l'égalité des chances, consacré dans la Constitution de la Côte d'Ivoire du 8 novembre 2016, les femmes doivent avoir une place égale à celles des hommes dans la prise de décisions liées au développement durable et aux efforts de lutte contre les changements climatiques, à tous les niveaux de gouvernance tant au sein de l'état que dans la société civile.

Les enjeux de genre liés aux changements climatiques sont présents dans les domaines de l'adaptation et de l'atténuation.

Les stratégies d'adaptation

D'ici 2050, la Côte d'Ivoire sera confrontée à une augmentation de la température de deux degrés Celsius (2°C) en moyenne, à une plus grande variabilité pluviométrique et une élévation du niveau de la mer de 30 cm le long du littoral (Banque Mondiale, 2018). Ces changements entraîneront des impacts directs pour les activités anthropiques, tels que la réduction des ressources hydriques et de la superficie des zones de pêche intérieure, le retard de la saison favorable à l'agriculture, l'augmentation des vecteurs de transmission de maladie, l'érosion côtière et une augmentation des phénomènes hydro-climatiques extrêmes (inondations, tempêtes, feux de brousse, sécheresse) (Guehi, 2010 ; Diomande et al., 2013 ; Kaman, 2013 ; République de Côte d'Ivoire, 2014 ; Noufé et al., 2015 ; Yéo et al., 2016).

Ces changements climatiques affecteront tous les secteurs de développement. Cependant, les différences entre les hommes et les femmes dans leurs rapports avec leur environnement, les différences dans la composition des secteurs économiques et l'accès inégal aux ressources et aux prises de décision amplifieront les impacts des changements climatiques sur certaines catégories de population. L'analyse faite pour un processus de Plan National d'Adaptation (MINEDD, 2019) qui répond aux questions de genre en Côte d'Ivoire montre que les inégalités existantes entre les hommes et les femmes créent des disparités économiques et des déséquilibres de pénibilité et de temps dédié aux tâches domestiques qui pénalisent les opportunités d'adaptation des femmes en premier lieu.

Les personnes vivant avec des ressources financières limitées se retrouvent souvent dans des endroits plus exposés aux risques et dans des conditions les rendant plus vulnérables face aux catastrophes. Or les travailleurs les plus pauvres sont en majorité des femmes (INS, 2015), et celles-ci sont moins bien rémunérées que les hommes (Banque Mondiale, 2017). Les femmes ont ainsi moins accès à toutes les ressources qui pourraient leur permettre de s'adapter et de se protéger, comme l'accès à l'information, l'apprentissage, le crédit, les économies financières ou la protection sociale.

De plus, la division du travail domestique qui implique que les femmes s'occupent des membres malades de leur ménage, jeunes ou âgés, les expose en premier lieu aux problèmes de santé liés aux changements climatiques et aux impacts des catastrophes. Avec les perturbations pluviométriques, l'accessibilité à l'eau

risque de s'aggraver ainsi que le temps dédié à son approvisionnement, impactant le temps que les femmes devraient consacrer à cette tâche (BAD, 2015). D'autre part, le taux d'incidence du paludisme, des infections respiratoires et des maladies diarrhéiques augmente avec la variation des températures et des précipitations (IPCC, 2014). Or, les femmes sont plus exposées aux risques de maladies vectorielles et d'origines hydriques en raison de leur rôle lié à l'approvisionnement en eau et à l'hygiène du foyer.

Compte tenu des liens qui existent entre le genre et les changements, en ce qui a trait à la réduction des émissions des GES et à l'adaptation aux impacts de ceux-ci, il est important que les femmes soient paritairement impliquées dans les décisions concernant la lutte aux changements climatiques.

Enfin, les stratégies d'adaptation face aux changements climatiques nécessitent des politiques municipales, régionales et nationales qui répondent aux besoins et priorités de toutes les catégories de populations, surtout les plus vulnérables dont les femmes. Or, les femmes, en Côte d'Ivoire, sont encore sous-représentées en politique³. En effet, l'on dénombre au sein du gouvernement⁴, huit (8) femmes (six (6) ministres et deux (02) Secrétaires d'Etat) sur 51 membres, soit un taux de 15,68 % de femmes contre 84,31% d'hommes. Au niveau des assemblées élues, les échéances électorales d'octobre et de décembre 2018, donnent 15 femmes Maires sur 201 élus, soit 7,46% de femmes contre 92,54% d'hommes, et 01 femme présidente de conseil régional sur 31 soit 3,22% de femmes contre 96,78% d'hommes. Au sein du Parlement (2016), sur 255 députés, l'on dénombre 29 femmes, soit 11,37% de femmes contre 88,63% d'hommes. Au niveau du Sénat, sur 99 sénateurs, on dénombre 19 femmes soit 19,19% de femmes contre 80,81% d'hommes. Ainsi la participation des femmes dans les instances décisionnaires est largement minoritaire et ce, à tous les échelons de gouvernance et particulièrement au niveau local. Ainsi, le manque d'accès et de participation aux décisions d'une partie de la force de travail prive également les décideurs de connaissances cruciales sur les défis, les contraintes et les opportunités spécifiques présentes dans chaque filière.

Malheureusement, les différences entre les besoins, les intérêts, les vulnérabilités et les capacités des femmes et des hommes en lien avec l'adaptation aux changements climatiques ne sont pas bien comprises et ne sont pas intégrées dans les politiques publiques sectorielles. C'est pour cette raison que la présente stratégie met l'accent sur la nécessaire prise de conscience des impacts différenciés des changements climatiques.

L'atténuation

La lutte contre les changements climatiques nécessite la réduction des émissions de GES afin d'atténuer les impacts à venir. Cette lutte doit être entreprise pour toutes les sphères de la société, c'est-à-dire les gouvernements, les industries, les entreprises, les citoyens et les citoyennes.

L'intégration de la dimension genre dans les différentes mesures d'atténuation est importante, pour plusieurs raisons. D'abord, l'intégration du genre est nécessaire afin d'assurer le succès des mesures de réduction des émissions de GES et des campagnes de sensibilisation puisque les femmes et les hommes ont différentes perceptions de l'enjeu et des solutions envisageables. Ensuite, l'intégration de la dimension genre est essentielle afin d'éviter que le poids des mesures et des politiques de réduction des émissions de GES ne soit porté de façon disproportionnelle par les femmes, car elles sont souvent les premières concernées par l'approvisionnement en eau, en énergie et en nourriture de leur foyer. Bref, les mesures de réduction adoptées ne doivent pas exacerber les inégalités.

La compréhension des perceptions, des attitudes et des comportements des individus quant aux changements climatiques est essentielle pour planifier la lutte contre les changements climatiques et encourager les changements sociétaux nécessaires.

³ Rapport National Volontaire 2019, Examen sous l'angle du genre des 5 ODD retenus pour le forum politique de haut niveau, Mai 2019

⁴ Gouvernement du 04 septembre 2019

La représentation paritaire des femmes dans le domaine énergétique, des transports et de la recherche sur les changements climatiques est ainsi essentielle et doit être fermement encouragée par le gouvernement ivoirien puisque les femmes sont encore sous-représentées dans ces secteurs. Les femmes doivent également être plus présentes dans les organes décisionnels des entreprises lesquelles constituent des acteurs majeurs dans la réduction des émissions de GES .

En conclusion, l'opportunité de se pencher sur la dimension genre de la lutte aux changements climatiques est aussi une opportunité de transformer les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes et entre les riches et les pauvres, de se questionner sur les véritables causes des changements climatiques à l'effet de comprendre ses enjeux et de réduire leurs impacts..



II-CADRE STRATEGIQUE

II.1. Principes directeurs

• *Assurer la cohérence avec la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) dont les termes relatifs au genre sont précisés dans la décision "Questions de genre et changements climatiques" adoptée à la COP 22 le 17 novembre 2016 sur recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de la Convention climat à sa 45ème session.*

La Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques de la Côte d'Ivoire entend favoriser l'égalité de genre et la participation équilibrée des hommes et des femmes en s'appuyant sur les dispositions d'instruments internationaux et de documents tels que la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le programme de travail biennal de Lima.

Sur cette base, la SNGCC entend insister sur :

- les activités de formation et de sensibilisation (à l'intention des hommes et des femmes),
- le renforcement des compétences et des capacités,
- le suivi-évaluation et la production régulière de données fiables pour évaluer les progrès réalisés afin d'intégrer une perspective de genre dans les processus de planification, de développement et de mise en œuvre des politiques, plans, programmes et projets en lien avec les changements climatiques,
- l'intégration d'une perspective de genre dans le renforcement des activités liées aux technologies relatives au climat,
- la réalisation d'études, de travaux de recherche et d'analyse sur les obstacles qui empêchent les femmes de participer pleinement, sur un pied d'égalité, aux processus et activités relatifs au climat, et
- la mise en place de moyens appropriés afin d'atteindre l'objectif de l'équilibre entre hommes et femmes se fondant sur les résultats des analyses réalisées.

A travers cette stratégie, l'Etat s'engage à prendre en compte le genre et ce faisant les savoirs locaux et traditionnels dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques nationales des secteurs prioritaires des NDC. L'Etat reconnaît l'intérêt qu'offre la participation des femmes issues des différentes communautés aux initiatives menées à tous les niveaux en matière de climat.

Cette cohérence devra être traduite dans l'élaboration du prochain Plan National de Développement et dans les autres instruments cadres de programmation et de suivi-évaluation en lien avec les changements climatiques (par exemple, la révision des CDN).

• *Reconnaître que les programmes et projets en lien avec les changements climatiques, comme le PNCC, ont un rôle de premier plan à jouer dans la réduction des inégalités de genre*

L'égalité des genres se réfère à «la jouissance égale pour les femmes, les filles, les garçons et les hommes des droits, opportunités, ressources et avantages. L'égalité n'implique pas que les hommes et les femmes soient semblables mais que leur jouissance des droits, opportunités et chances sociales n'est pas régie ou limitée par le fait qu'ils soient nés homme ou femme »⁵.

Les inégalités et les disparités entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons sont apprises par le biais de la socialisation au sein des familles et elles se répercutent dans les écoles, dans le milieu de travail et dans les lois et institutions de gouvernance des sociétés.

La Primature et le Ministère en charge de l'Environnement ont un rôle de premier plan à jouer pour implanter des changements parce qu'ils disposent des leviers pour le faire (politique, programmes,

⁵ Politique de genre de CARE International, décembre 2008.

ressources et influence). Cela suppose plus d'engagement de leur part pour atténuer le poids des normes (pesanteurs socioculturelles, stéréotypes et codes culturels néfastes) qui ont un impact significatif sur les actions d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques. Dans cette optique, ces institutions reconnaissent qu'elles ont un rôle proactif à jouer pour s'attaquer aux inégalités (économiques, politiques et sociales) entre les hommes et les femmes qui freinent les capacités et les opportunités de lutte contre les changements climatiques en proposant des solutions innovantes et durables.

- *Conjuguer les approches intégrées et ciblées qui répondent aux questions de genre pour maximiser les résultats liés aux actions sur les changements climatiques*

L'approche intégrée, dite transversale, cherche à inclure les questions d'égalité des genres de façon systématique dans toutes les actions du gouvernement en lien avec les changements climatiques. Cette approche implique que l'égalité des genres soit un but à atteindre qui fasse partie intégrante de toutes les politiques, programmes, projets, services, procédures et budgets de l'Etat en lien avec les changements climatiques.

L'approche ciblée prévoit des actions spécifiques (indépendantes) pour promouvoir l'égalité des genres en lien avec les changements climatiques. Cette approche peut notamment être utilisée dans les cas où le fossé entre hommes et femmes est si grand qu'une catégorie n'a pas accès aux opportunités disponibles en raison de discriminations fondées sur le genre et héritées du passé. Des mesures légales ou institutionnelles incitatives, dans une démarche d'équité, s'avèrent alors justifiées pour lever les obstacles. Des actions spécifiques sont à concevoir dans le but notamment de renforcer l'autonomisation des femmes et de leur assurer une participation équitable au processus de décision et de gestion des familles et des communautés, afin de réduire leur vulnérabilité face aux changements climatiques.

Ces deux approches complémentaires (intégrée et ciblée) doivent guider les mesures à prendre par les parties prenantes pour faire progresser l'égalité des genres.

- *Favoriser un partenariat entre les femmes et les hommes pour développer, mettre en œuvre et faire le suivi-évaluation d'actions de lutte contre les changements climatiques qui répondent aux questions de genre*

La réduction des inégalités entre les femmes et les hommes en vue de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques ne peut être que du seul ressort des femmes ou des hommes. L'égalité de genre est un enjeu de société et un levier pour dompter les discriminations qui affectent particulièrement les zones rurales et périurbaines et les femmes, tout en se posant avec plus d'acuité pour les femmes non alphabétisées et en situation de précarité.

L'Etat qui promeut l'approche genre reconnaît la pertinence d'opter pour une approche basée sur un partenariat hommes-femmes à toutes les échelles de gouvernance et incluant toutes les composantes de la société et les catégories d'acteurs dans le cadre de ses interventions. Cette volonté se traduit déjà à travers le document de politique nationale de l'égalité des chances, de l'équité et du genre de 2009 en cours d'actualisation en 2020.

Dans cette optique, la mobilisation des hommes contribuera à réduire les barrières socioculturelles de résistance chez les hommes et les femmes et faire d'eux des alliés.

- *Mettre en place une chaîne de redevabilité à tous les niveaux et allouer des ressources humaines et financières pertinentes pour faire progresser et mesurer les résultats en matière d'égalité de genre en lien avec les actions sur les changements climatiques*

Bon nombre de stratégies en matière de genre ne franchissent pas le niveau opérationnel ou atteignent peu de résultats concrets et mesurables. Le plus souvent, la responsabilité de la mise en œuvre incombe à une institution avec des moyens financiers insuffisants pour conduire les actions planifiées. Les Stratégies Genre se conduisent en marge des stratégies et opérations des institutions et ne font pas partie des résultats corporatifs des organisations.

À travers la présente Stratégie, l'Etat de Côte d'Ivoire vient renforcer le principe de redevabilité qui établit une chaîne de responsabilité dans les résultats corporatifs à atteindre en matière d'égalité des genres dans les instances de décision, et entre les dirigeants, le personnel professionnel et les responsables des structures nationales exerçant dans les secteurs clés liés au changement climatique.

Cela implique que les attributions, les fiches de poste et les mandats incluent une exigence de résultats en matière d'égalité des genres qui soit évaluée annuellement.

Au titre de ce même principe de redevabilité, l'Etat devrait s'engager à allouer les ressources humaines, matérielles et financières conséquentes pour atteindre les résultats escomptés par la présente Stratégie.

II.2. Vision et objectifs

• Vision

A l'horizon 2030, toutes les actions de lutte contre les changements climatiques en Côte d'Ivoire intègrent les questions liées au genre et à l'inclusion sociale.

◇ Objectifs de la stratégie

◇• Objectif Général

La Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques de la Côte d'Ivoire a pour objectif d'intégrer systématiquement les problématiques de genre dans les actions de lutte contre les changements climatiques.

◇• Objectifs spécifiques

Il s'agit spécifiquement de :

- Créer un environnement favorable pour la prise en compte effective des questions de genre dans les interventions sur les changements climatiques ;
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre les changements climatiques pour une meilleure prise en compte du Genre ;
- Contribuer à l'autonomisation des femmes et des filles dans la lutte contre les changements climatiques.
- Assurer une meilleure coordination des interventions en matière de lutte contre les changements climatiques sensibles au genre.

II.3. Axes d'interventions

La mise en œuvre de la Stratégie Genre et Changements Climatiques de la Côte d'Ivoire au regard des objectifs cités plus haut, se fera à travers quatre (4) axes prioritaires :

- ◆ **Axe prioritaire 1** : Information et sensibilisation sur le lien entre les changements climatiques et les questions de genre
- ◆ **Axe prioritaire 2** : Renforcement des Capacités pour des actions climatiques qui répondent aux questions de genre
- ◆ **Axe prioritaire 3** : Autonomisation des femmes et des jeunes filles pour améliorer leur résilience, et ceux travaillant sur les questions de genre.

II.3.1- Axe prioritaire 1 : Information et sensibilisation

Au cours des consultations des parties prenantes, il a été constaté une méconnaissance du concept et de l'approche genre au niveau des acteurs qui travaillent directement sur les questions de Changements Climatiques et une méconnaissance des questions de Changements Climatiques chez les acteurs qui adressent les questions de genre. Le lien entre le Genre et les changements climatiques, ainsi que l'intérêt de concilier les deux, ne sont pas encore perçus.

De ce fait, l'information et la sensibilisation des acteurs permettront une meilleure compréhension et appropriation du concept et de l'approche genre pour une prise en compte systématique dans la formulation des politiques, stratégies, programmes et projets en matière de lutte contre les Changements climatiques.

En outre, il faut ajouter que les acteurs travaillant sur la lutte contre les changements climatiques ont besoin d'être sensibilisés sur les questions de genre et le lien entre le genre et les CC et inversement les acteurs travaillant sur les questions de genre ont besoin d'être sensibilisés sur les problématiques d'atténuation et d'adaptation aux Changements Climatiques.

L'information et la sensibilisation porteront sur les mécanismes et cadres institutionnels existants, les conséquences des effets des Changements Climatiques sur les femmes et les hommes, les jeunes filles et les garçons et démontreront les enjeux d'une prise en compte systématique des besoins différenciés des hommes et des femmes, des filles et des garçons dans la lutte contre les changements climatiques.

Cet axe permettra d'une part, de combler les manques de connaissance chez les acteurs spécialisés dans la lutte contre les Changements climatiques ainsi que chez les professionnels du Genre. D'autre part, il s'agira de travailler en collaboration avec les communautés à la base pour proposer des mesures d'atténuation et d'adaptation, intégrant la dimension genre. En effet, il s'agit de susciter chez les acteurs l'abandon de pratiques non conformes aux standards requis en matière de genre et de changements climatiques.

Le but fondamental est de faire prendre conscience de l'impact différencié des changements climatiques sur les hommes et les femmes et de l'importance de la prise en compte du genre pour assurer l'efficacité des actions et ne pas accroître les inégalités déjà existantes ou d'en créer de nouvelles.

◆ **Objectif général**

Accroître les connaissances des acteurs clés sur les liens entre les changements climatiques et les questions de genre.

◆ **Objectifs spécifiques**

- Améliorer les connaissances, attitudes et pratiques des acteurs clés de base à la fois sur l'approche genre et les changements climatiques ;
- Susciter la prise de conscience des inégalités entre les femmes et les hommes et filles et les garçons dans les secteurs vulnérables aux changements climatiques ;
- Mobiliser la communauté et les acteurs institutionnels autour de la lutte contre les changements climatiques sensibles au genre.

II.3.2-Axe prioritaire 2 : Renforcement des capacités

Il a été noté de réelles difficultés pour la prise en compte du genre dans les stratégies de lutte contre les Changements climatiques. Ces difficultés sont liées à la méconnaissance du genre et des outils d'intégration. Cet axe vise à s'assurer que les acteurs étatiques, communautaires, associatifs et ceux du secteur privé intègrent systématiquement le genre dans leurs politiques, programmes/projets et stratégies de lutte contre les Changements climatiques. Pour cela, ils seront formés ou verront leurs capacités renforcées sur les outils d'intégration et de planification qui répondent aux questions de genre.

A travers le processus de renforcement des capacités, l'institutionnalisation du genre au sein des structures spécialisées dans la lutte contre les changements climatiques deviendra une réalité par la formation sur les outils d'intégration du genre.

Enfin, il s'agit de rendre les communautés sensibles aux implications des changements climatiques, et résilientes aux effets néfastes des Changements climatiques et des questions de genre.

◆• **Objectif général**

Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre les changements climatiques pour une prise en compte des questions de genre.

◆• **Objectifs spécifiques**

- Outiller les acteurs impliqués dans la lutte contre les changements climatiques à la prise en compte du genre ;
- Susciter l'appropriation des technologies climatiques prenant en compte des questions de genre chez tous les acteurs ;
- Renforcer les capacités des structures spécialisées pour la production de données de suivi et d'évaluation dans la lutte contre les changements climatiques pour qu'elles soient sensibles au genre.

II.3.3. Axe prioritaire 3 : Autonomisation des femmes et des jeunes filles

De nombreuses études révèlent que le poids des normes sociales, le faible niveau d'instruction des femmes, la faible application des dispositions juridiques et normatives, la persistance des violences basées sur le genre, l'accès limité des femmes aux ressources (financières, infrastructures, services sociaux, information, biens de production, etc.), le manque de culture entrepreneuriale et les barrières rencontrées par les femmes entrepreneures, la non valorisation du travail domestique, et la faible participation des femmes aux processus de prise de décision constituent des obstacles majeurs à l'autonomisation de la femme et des jeunes filles.

Ces obstacles constituent des facteurs limitants également dans les interventions de lutte contre les changements climatiques (adaptation et atténuation).

Cet axe vise à contribuer à relever le défi de l'autonomisation des femmes et des filles pour améliorer leurs conditions de vie et leurs situations dans tous les secteurs vulnérables aux impacts des changements climatiques entre autres, la santé, l'agriculture, les ressources en eau, etc.

◆• **Objectif général**

Soutenir l'autonomisation des femmes et des jeunes filles dans la lutte contre les changements climatiques.

◆• Objectifs spécifiques

- Promouvoir les droits des femmes et jeunes filles dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques ;
- Créer des opportunités d'emplois pour les femmes et les jeunes filles dans les secteurs vulnérables aux impacts des changements climatiques par l'entrepreneuriat ;
- Améliorer et renforcer la participation des femmes et des jeunes filles ainsi que leur leadership dans les sphères de prise de décisions liées aux changements climatiques.

II.3.4-Axe prioritaire 4 : Coordination

Les difficultés de coordination intersectorielle, le manque de synergie d'actions, l'insuffisance ou la mauvaise répartition des ressources constituent des entraves sérieuses à la mise en œuvre de la stratégie genre et changements climatiques.

Cet axe vise à contribuer à relever le défi de la coordination des interventions en matière de lutte contre les changements climatiques en Côte d'Ivoire.

◆• Objectif général

Assurer une meilleure synergie et coordination des interventions en matière de lutte contre les changements climatiques et des questions de genre

◆• Objectifs spécifiques

- Assurer la mise en œuvre de la Stratégie Genre et Changements Climatiques ;
- Assurer le suivi et l'évaluation ;
- Encourager le partage et la gestion des connaissances ;
- Mener le plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires.



III- PLAN D' ACTIONS : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE GENRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques de la Côte d'Ivoire (SNGCC) s'inscrit dans une approche multisectorielle et intégrée à travers le partenariat avec la société civile, le secteur privé, les collectivités territoriales et toutes les parties prenantes pertinentes pour une gestion efficace et une programmation efficiente des interventions afin de contribuer ou de renforcer la lutte contre les changements climatiques.

III.1. Cadre institutionnel de la mise en œuvre

La coordination nationale des interventions en matière de lutte contre les changements climatiques est assurée tant par le niveau central que local pour permettre l'harmonisation et la synergie d'efforts pour l'efficacité et l'efficience des interventions.

III.1.1. Au niveau central

La Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques de la Côte d'Ivoire, repose sur les contributions des parties prenantes ayant participé aux consultations, et sur leur engagement à fédérer les initiatives inclusives de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation. Les structures techniques du MINEDD en charge des questions climatiques sont chargées, au premier plan, de la mise en œuvre de cette stratégie genre et changements climatiques. Le Programme National de Lutte contre les Changements Climatiques (PNCC) est l'entité opérationnelle qui veillera à la mise en œuvre effective de cette stratégie. Cette mise en œuvre se veut collaborative avec l'ensemble des acteurs du gouvernement, de la société civile et du secteur privé, et coordonnée avec les processus nationaux d'atténuation et d'adaptation inscrits dans les Contributions Déterminées Nationales (2020-2024).

Les institutions qui œuvrent pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes constituent des partenaires privilégiés pour soutenir la mise en œuvre de la SNGCC, notamment le Ministère de la Femme, de la Famille, et de l'Enfant, de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, l'Observatoire National de l'Équité et du Genre (ONEG) ou encore l'expérience du Fond Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA). L'implication de ces entités gouvernementales, mais également celle des membres de la société civile, sont cruciales pour mieux intégrer les questions d'équité dans les politiques de développement et dans toutes les politiques sectorielles, pour promouvoir l'égalité homme-femme et pour apporter un appui institutionnel aux personnes victimes de discrimination.

III.1.2 Au niveau local

La SNGCC pour son opérationnalisation s'appuiera sur les collectivités territoriales. Celles-ci pourront bénéficier des renforcements de capacités sur les questions liées au genre et aux changements climatiques.

III.2. Mécanisme de coordination du suivi-évaluation

Le mécanisme de coordination et de suivi-évaluation s'appuiera sur le dispositif MRV existant dans le cadre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) révisées en 2020.

Ce dispositif MRV des NDC définira des indicateurs sensibles au genre, afin de garantir le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de cette stratégie.

La périodicité de révision de cette stratégie sera de 5 ans en alignement aux NDC et PND.

III.3. Plans d'Actions prioritaires

Le plan d'action de mise en œuvre de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques qui met l'accent sur les volets Atténuation et Adaptation s'articule autour des axes suivants :

- ◇ **Axe prioritaire 1** : Information et sensibilisation sur le lien entre les changements climatiques et les questions de genre
- ◇ **Axe prioritaire 2** : Renforcement des Capacités pour des actions climatiques qui répondent aux questions de genre
- ◇ **Axe prioritaire 3** : Autonomisation des femmes et des jeunes filles pour améliorer leur résilience, et celle de leur famille, aux changements climatiques
- ◇ **Axe prioritaire 3** : Coordination entre les acteurs travaillant sur les changements climatiques et ceux travaillant sur les questions de genre.

MATRICE D'ACTIONS

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	INSTITUTIONS RESPONSABLES	PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE (2020-2024)
Axe prioritaire 1 : Information et sensibilisation sur le lien entre les changements climatiques et les questions de genre				
Objectif Général : Accroître les connaissances des acteurs sur le lien entre les changements climatiques et les questions de genre				
OS 1 : Améliorer les connaissances, attitudes et pratiques des acteurs sur le lien entre les changements climatiques et les questions de genre	Campagnes d'information, de communication et sensibilisation : - visant le grand public sur : (communautés rurales urbaines et péri-urbaines, établissements scolaires et universitaires, ONGs, associations de femmes associations de jeunes, conseils de quartiers et syndicats de co-propriété, etc. ✓ les risques liés aux changements climatiques et les effets différenciés sur les différentes populations ✓ les mesures d'atténuation et d'adaptation nécessaires et les engagements de l'état en la matière - visant les entreprises et les différents services étatiques : informations utiles en matière d'atténuation et d'adaptation sensible au genre et rappelant les engagements de l'Etat.	Suivi des études commanditées Un plan d'information, de communication et de sensibilisation aux enjeux de la prise en compte du genre dans la lutte contre les changements climatiques est disponible Le nombre de campagnes conduites	PNCC PNCC, Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Janv 2020 - Janv 2024 Janv 2020 - Janv 2024
	Secteur Agriculture : Campagne d'information sur : - l'utilisation des meilleurs intrants, les produits biologiques, les engrais organiques prenant en compte les effets des changements climatiques et les questions de genre - la participation égale et nécessaire des femmes et des hommes dans les processus de prise de décision - le rôle des femmes et des jeunes dans la protection et la gestion des ressources naturelles.		PNCC Ministère de l'Agriculture FIRCA	
	Secteur Foresterie : - l'implication des populations locales, des femmes et des hommes, dans les activités de gestion forestière - le reboisement et l'appropriation de l'activité de reboisement par les communautés ou populations locales - Sensibilisation spécifique des femmes à intégrer les métiers des eaux et forêts et à s'inscrire dans les écoles forestières.		PNCC ou Direction des Forêts	
	Secteur Energie ⁶ : - l'impact de l'utilisation des énergies fossiles sur l'aggravation des changements climatiques et les mesures d'atténuation nécessaires - Promotion des sources d'énergie renouvelables et les opportunités d'investissements dans ce secteur, avec l'accent sur les emplois nouveaux pouvant être créés - Identification des filières techniques et professionnelles dans le domaine de l'énergie et information des jeunes filles de leur existence - Programme d'échange technique des femmes pour faciliter le transfert de connaissances et de technologies entre les groupes de femmes ayant une expertise dans les différentes technologies énergétiques.		PNCC, Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, MINEDD, MENETFP	

⁶ http://www.ecowrex.org/system/files/ecow-gen_programme_document_2015-2019.final_vf_fr.pdf

STRATEGIE NATIONALE GENRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	INSTITUTIONS RESPONSABLES	PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE (2020-2024)
	<p>Secteur Industrie / Transports :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'importance des femmes et des jeunes filles dans l'industrie en pointant du doigt le manque à gagner économique du fait de leur exclusion - les méthodes et matériaux innovants de construction, de réhabilitation et d'aménagement des infrastructures sensibles au Genre et climat : matériaux recyclés ou de récupération, équipements énergétiques à moindre coût ... - les métiers du transport et l'intérêt d'y intégrer les femmes et les jeunes filles - les dangers du changement climatique et les rôles de genre dans la gestion des déchets 		<p>MINEDD, PNCC, Ministère du Transport, MFFE, Ministère de l'Artisanat, Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité, Ministre du commerce et de l'industrie</p>	
	<p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - impacts des changements climatiques sur la santé selon le genre (exemple : cancer, fibromes, etc.) 		<p>PNCC Ministère de la santé et de l'hygiène publique</p>	<p>Février 2020 – Décembre 2024</p>
	<p>Promotion du cadre légal et politique de promotion de l'égalité de genre dans les secteurs prioritaires : la politique nationale de l'équité et du Genre (en cours de validation)</p>	<p>Un plan de promotion du cadre légal et politique de promotion de l'égalité de genre est disponible</p> <p>Le nombre d'actions de promotions menées</p>	<p>MFFE, MINEDD, PNCC, ANCI, ONEG, CUEFPOD</p>	
<p>OS 2 :</p> <p>Susciter la prise de conscience des inégalités entre les femmes et les hommes et filles et les garçons dans les secteurs vulnérables aux changements climatiques</p>	<p>Campagnes de sensibilisation sur les impacts des inégalités de genre dans les secteurs vulnérables : diffusion de note technique aux parties prenantes, flyers, ateliers etc...</p> <p>Santé : sensibiliser les collectivités locales aux risques sanitaires liés à l'utilisation de la biomasse</p>	<p>Un plan de sensibilisation sur les impacts des inégalités de genre dans les secteurs vulnérables</p> <p>Le nombre d'actions de sensibilisation menées</p>	<p>UVICOCI, ARDCI, MINEDD, PNCC, Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ONEG, CUEFPOD</p>	
	<p>Campagnes de sensibilisation spécifique jeunes filles des établissements scolaires et universitaires à intégrer les métiers des eaux et forêts et à s'inscrire dans les écoles forestières et dans tous les autres secteurs</p>	<p>Un plan de sensibilisation sur les impacts des inégalités de genre dans les secteurs vulnérables</p> <p>Le nombre d'actions de sensibilisation menées</p>	<p>PNCC Ministère des eaux et forêts</p>	<p>Janv 2020 - Janv 2024</p>
	<p>Création de clubs de promotion de l'agriculture collaborative femmes-hommes-jeunes</p>	<p>Le nombre de clubs créés</p> <p>La qualité des membres des clubs</p>	<p>PNCC MINADER Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes</p>	<p>Janvier – février 2020</p>
	<p>Axe prioritaire 2 : Renforcement des Capacités pour des actions climatiques qui répondent aux questions de genre</p>			
<p>Objectif stratégique : Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre les changements climatiques pour une meilleure prise en compte des inégalités existantes entre hommes et femmes et pour y remédier.</p>				

STRATEGIE NATIONALE GENRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	INSTITUTIONS RESPONSABLES	PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE (2020-2024)
OS 1 : Outiller les acteurs impliqués dans la lutte contre les changements climatiques à la prise en compte du genre	Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation à l'endroit des structures spécialisées dans la lutte contre les changements climatiques, en stratégies d'intégration du genre dans leurs interventions	Le programme de formation aux stratégies d'intégration du genre Le nombre d'ateliers de formation Le nombre des participant(e)s désagrégé par sexe et âge	MFFE PNCC	Janv-Juin 2020
	Elaboration de supports de formation sur les questions techniques, de politique et de gestion liées à l'intégration des femmes dans les secteurs prioritaires des INDC afin de les mettre à la disposition des entrepreneurs, des travailleurs et des institutions de formation	Les supports de formation	PNCC	Janvier 2020
	Intégration des enjeux du climat et de la dimension genre dans les manuels scolaires et universitaires et dans les curricula de formation Appui à l'intégration des concepts sur l'inclusion et les enjeux des changements climatiques dans les filières professionnelles	Les images et textes dans les manuels Les modules intégrés dans les curricula de formation Le nombre de filières rendues inclusives et informées des enjeux liés aux changements climatiques ayant mis en place une filière	PNCC Ministères en charge de l'éducation et de la formation professionnelle, ONEG, Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, CUEFPOD	Janvier-mai 2020
	Appui à la création d'un groupement ou d'un syndicat des travailleur(se)s informel(le)s en milieu rural pour la lutte contre les changements climatiques	Le groupement ou le syndicat Le nombre de membres désagrégé par sexe et par âge	PNCC, MINEDD,	Juin – août 2020
	Organisation de programmes de renforcement des capacités des femmes rurales en matière de productivité agricole via l'utilisation des énergies renouvelables et des technologies énergétiques efficaces	Le nombre de programmes Le nombre de bénéficiaires	PNCC Ministère de l'agriculture, ONEG, CUEFPOD	
	Organisation de formations de groupes mixtes (acteurs étatiques, société civile, associations de femmes et de jeunes du milieu rural, urbain et péri-urbain) en cascades genre (en privilégiant des méthodes innovantes) sur : - l'approche Genre et les outils de d'intégration et d'analyse Genre - la planification sensible au Genre - les manifestations concrètes des changements climatiques dans les ménages et les systèmes de production ou de subsistance - l'évaluation de l'impact des changements climatiques sur le bien-être des ménages - la conception de projets à partir des données collectées - l'identification des besoins réels des femmes et des hommes et la traduction de ces besoins en informations utiles en matière d'atténuation - les besoins de production spécifiques des régions en lien avec le Genre et les changements climatiques (sécurité alimentaire, qualité des sols, etc.) - les techniques de greffage améliorées pour réhabiliter les vieux arbres et améliorer efficacement et à moindre coût, la résistance du verger au changement climatique - les méthodes et matériaux innovants de construction, de réhabilitation et d'aménagement des infrastructures sensibles au Genre et climat	Le plan de formations Le nombre de sessions de formation Le nombre de participantes désagrégé par sexe, par âge et par milieu de vie (rural, urbain, péri-urbain)	PNCC	Janvier 2020 – mai 2024

STRATEGIE NATIONALE GENRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	INSTITUTIONS RESPONSABLES	PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE (2020-2024)
	Programme de formation et d'équipements avec des programmes de formations spécifiques aux femmes sur : * les causes et conséquences du changement climatique * les activités de reboisement par des techniques modernes * des Coopératives des Travailleurs Forestiers (CTF) en facilitation de leur accès au crédit (pour l'auto-emploi dans le secteur), leurs équipements, * techniques de création de sources d'énergies * formations techniques et professionnelles en direction des jeunes filles dans le domaine de l'énergie etc.	Le plan de formations Le nombre de sessions de formation Le nombre de participantes désagrégé par âge et par milieu de vie (rural, urbain, péri-urbain)	PNCC, MINEDD,	Janvier 2020 – mai 2024
	Mise en place d'un concours d'innovation des jeunes filles dans le domaine de l'énergie	Le concours	PNCC Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables	Avril 2024
	Création de programmes de formations accessibles et ciblant les emplois à faibles qualifications du secteur de la foresterie dans les centres de Formation Professionnelle ayant des options « Métiers du bois » (menuiserie, ébénisterie et affûtage), la SODEFOR, les ONG ou les OPF (Organisations Professionnelles Forestières) offrant des formations spécifiques à certains métiers liés au Reboisement	Le plan de formations Le nombre de sessions de formation Le nombre de participantes désagrégé par sexe, par âge et par milieu de vie (rural, urbain, péri-urbain)	PNCC Ministère des eaux et forêts, MINEDD	Janvier 2020 – mai 2024
	Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation à l'endroit des écoles spécialisées dans la protection de l'environnement et la lutte contre les CC afin d'intégrer des modules genre	Le programme de formation à l'endroit des écoles de formation Le nombre d'écoles formées	PNCC	Janv-Juin 2020
OS 2 : Susciter l'appropriation des technologies innovantes en matière de lutte contre les changements climatiques chez les acteurs et communautés	Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation centré sur les technologies innovantes en matière de lutte contre les changements climatiques	Le programme de formations Le nombre de sessions de formation Le nombre de participantes désagrégé par sexe, par âge et par milieu de vie (rural, urbain, péri-urbain)	PNCC	Juillet-Déc 2020
	Création d'un répertoire de compétences féminines (urbaines et rurales) des secteurs ciblés par les CDN (INDC)	Le répertoire Le nombre de compétences identifiées par secteur	PNCC Ministère en charge de la formation professionnelle	Février 2020 – Décembre 2020
	Facilitation de l'accès des femmes et des filles, des communautés à des services énergétiques innovants	Le document de processus d'accès Le nombre de femmes et de jeunes filles ayant accédé	PNCC Ministère en charge de l'énergie	Mars 2020 – mars 2024

STRATEGIE NATIONALE GENRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	INSTITUTIONS RESPONSABLES	PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE (2020-2024)
OS 3 : Renforcer les capacités des structures spécialisées pour la production de données sensible au genre dans la lutte contre les changements climatiques	Intégration de la dimension genre dans le système de collecte de données	Le système de collecte de données sensible au genre	PNCC ONEG MFFE CUEFPOD	Juillet-Déc 2020
	Mise à disposition d'un répertoire d'indicateurs sensibles au genre	Le répertoire Le nombre de structures l'ayant reçu		
Axe 3 : Autonomisation des femmes et des jeunes filles pour améliorer leur résilience, et celle de leur famille, aux changements climatiques				
Objectif Stratégique : Contribuer à l'autonomisation des femmes et des filles dans la lutte contre les changements climatiques.				
OS 1 : Promouvoir les droits des femmes et jeunes filles dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques	Campagnes de sensibilisation sur les droits acquis des femmes et jeunes filles dans les secteurs prioritaires	Le plan de sensibilisation sur les droits acquis des femmes et jeunes filles est disponible Le nombre d'actions menées	PNCC Ministère de la femme, de la famille et de l'enfant ONEG ONGs CUEFPOD	Janv-Déc 2020
	Campagnes de sensibilisation sur les Violences Basées sur le Genre (VBG) dans les secteurs prioritaires	Le plan de sensibilisation sur les VBG Le nombre d'actions menées		Janv-Déc 2020
	Organisation d'activités d'appui aux femmes rurales et d'accroissement de la productivité des activités agricoles via l'utilisation des énergies renouvelables et des technologies énergétiques efficaces	Nombre d'initiatives appuyées Nombre de bénéficiaires		Juillet 2020 – décembre 2024
	Intégration du genre dans les documents de politique des secteurs prioritaires (ex : politique nationale forestière, politique des aires protégées, politique du transport, etc.)	Les documents sensibles au genre		Avril 2020 – décembre 2024
	Mise en place d'un programme pour susciter et motiver l'implication des populations locales, des femmes et des hommes, dans les activités de gestion forestière	Le programme Le nombre de bénéficiaires désagrégés par sexe et par âge	PNCC Ministère des eaux et forêts	
	Initiation de programmes d'alphabétisation et d'éducation	Le programme d'alphabétisation et d'éducation Le nombre de bénéficiaires désagrégés par sexe et par âge	PNCC Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant MENETFP	
	Mise en place d'un programme pour faciliter l'accès des femmes et des filles aux services de santé sexuelle et de la reproduction	Le plan de sensibilisation pour l'utilisation des services de santé sexuelle et de la reproduction Le nombre d'actions menées Le nombre de bénéficiaires	PNCC Ministère de la santé et de l'hygiène publique Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	

STRATEGIE NATIONALE GENRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	INSTITUTIONS RESPONSABLES	PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE (2020-2024)
OS 2 : : Créer des opportunités d'emplois pour les femmes et les jeunes filles dans les secteurs de lutte contre les changements climatiques par l'entrepreneuriat	Promotion des métiers de l'économie verte et les opportunités d'affaires		Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, MINEDD, PNCC Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Janv 2020- Janv 2024
	Promotion d'infrastructures adéquates de distribution d'eau potable ciblant prioritairement le milieu rural			
	Mise en place d'un programme d'amélioration de l'accès des femmes à l'eau et aux structures de gouvernance de la distribution d'eau			
	Création d'un programme d'autonomisation des femmes par l'agro-transformation	Le programme - Les actions du programme Le nombre de bénéficiaires		
	Financement de projets de femmes et de jeunes filles dans les secteurs ciblés des CDN (INDC)	Le nombre de projets financés le nombre de bénéficiaires		
	Mise en place de programme de développement des semences améliorées porté par les femmes et les jeunes filles du milieu rural	Le programme Le nombre de bénéficiaires Le nombre de villages bénéficiaire		
	Développement de programmes d'activités génératrices de revenus pour les femmes du milieu rural dans le domaine des énergies renouvelables	Le nombre de programmes Le nombre de bénéficiaires Le type d'activités appuyées		
	Mise en place de programme d'éco-tourisme porté par les femmes et les jeunes filles (cadres forestiers, hôteliers, guides touristiques, etc.)	Le programme Le nombre de bénéficiaires Le type d'activités appuyées		
	Programme d'intégration ciblée des femmes et des jeunes filles dans les métiers de l'agroforesterie	Le programme Le nombre de bénéficiaires Le type de métiers ciblés		
	Programme d'insertion socioprofessionnelle des femmes et des jeunes filles dans le domaine des essences à croissance rapide (pour la production de bois énergie), des arbres fruitiers et des arbres à usages multiples qui fournissent une variété de produits consommables, de matériaux de construction ou de produits destinés à la vente	Le programme Le nombre de bénéficiaires Le type d'activités appuyées		
	Création d'une plateforme virtuelle de commercialisation des produits des agricultrices et agro-transformatrices	La plateforme virtuelle		
	Création d'un incubateur pour les femmes et les jeunes filles sur les solutions entrepreneuriales créatrices de valeur ajoutée dans les secteurs	L'incubateur Le nombre de bénéficiaires La qualité des solutions ciblées		
	Appui à l'intégration des femmes dans le transport de marchandises et à l'acquisition des véhicules de transports par les associations féminines, par crédit-bail	Le programme d'appui Le nombre de bénéficiaires Le niveau d'appui		
	Mise en place de programmes générateurs de revenus impliquant les femmes et les jeunes dans le reboisement et autres mesures d'atténuation des changements climatiques	Le nombre de programmes Le nombre de personnes impliquées Les mesures concernées		

STRATEGIE NATIONALE GENRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	INSTITUTIONS RESPONSABLES	PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE (2020-2024)
	Création d'une association des jeunes filles diplômées de l'INFPA pour la mise en œuvre d'un projet pilote de production et commercialisation de vivriers	L'association Le nombre de membres		
	Campagnes de promotion des produits agricoles bio des femmes et des jeunes filles sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux	Le nombre de campagnes Le nombre de bénéficiaires		
	Faire un plaidoyer pour l'Institution dans chaque région (agropole) une journée nationale dédiée aux Agricultrices en lien avec les Conseils Régionaux et Conseils municipaux ruraux	Le document de plaidoyer La journée nationale La périodicité de la réalisation		
	Création d'un fonds de promotion et de soutien des meilleures agricultrices	Le fonds Le nombre de bénéficiaires		
	Création de pôles d'associations universitaires pour l'entrepreneuriat et l'insertion Professionnelle dans chaque secteur	Le nombre de pôles Les secteurs concernés Le nombre de membres par pôle désagrégé par sexe et par âge et par secteur		
	Mise en place d'un concours national pour les jeunes agricultrices	Le concours national		
	Promotion des meilleures femmes dans chaque secteur en matière de techniques et de gestion de projets	Les mesures de promotion Le nombre de bénéficiaires par secteur		
	Programmes de développement des pépinières et des plantations forestières impliquant les femmes du milieu rural	Le nombre de programmes Le nombre de femmes impliquées Le nombre de villages ciblés		
	Facilitation de l'accès des femmes et des filles aux ressources et biens de productions au même titre que les hommes	Le programme de facilitation Le nombre de femmes et de filles bénéficiaires		
OS 3 : Améliorer et renforcer la participation des femmes et des jeunes filles dans les sphères de prise de décisions liées au développement durable et à la question des changements climatiques	Promotion de la participation et du leadership des femmes dans la gouvernance de chaque secteur	Le plan de promotion fixant des quotas Le nombre de femmes dans les instances des OPA et autres structures de gouvernance Le positionnement des femmes dans les instances dirigeantes	PNCC, Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant MINEDD	Janv 2020-Janv2024
	Mise en œuvre des nouvelles orientations de politique forestière qui n'ont pu l'être en raison des crises successives qu'a connues le pays de 1999 à 2011	Les actions de mise en œuvre Le nombre de femmes et de jeunes filles impliquées dans les actions		

STRATEGIE NATIONALE GENRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	INSTITUTIONS RESPONSABLES	PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE (2020-2024)
Axe prioritaire 4 : Coordination entre les acteurs travaillant sur les changements climatiques et ceux travaillant sur les questions de genre.				
Objectif stratégique : Assurer une meilleure coordination des interventions en matière de lutte contre les changements climatiques				
OS 1 : Assurer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Genre et Changement Climatique	Mise en place d'un comité multisectoriel de concertation et de planification des actions	Le comité	PNCC	Janv-février 2020
	Renforcement de la Plateforme Genre Agricole (initiée par le FIRCA) pour en faire une structure autonome de coordination des questions de genre et de changements climatiques du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Le plan de renforcement La formalisation de la Plateforme en tant que structure autonome	PNCC FIRCA Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant Plateforme	Janv-Juin 2020
	Prise de décrets et d'arrêtés liés au genre et au changement climatique dans l'industrie	Le nombre de décrets et d'arrêtés pris	PNCC Ministère en charge de l'industrie CGECI FIPME	Janv-Juin 2020
	Révision du taux d'imposition de la fiscalité pour inciter les entreprises du secteur à participer à la prise en compte du genre et du climat	Le taux d'imposition révisé	PNCC CGECI FIPME	Janv-Juin 2020
	Institution d'une unité Genre et d'une unité Changements climatiques dotées de ressources dans chaque structure du secteur	Le nombre d'unités Genre Le nombre d'unités Changements climatiques Les niveaux de ressources octroyés Les niveaux de positionnement des unités	PNCC	Janv – aout 2020
	Mise en place de standards pour l'intégration du Genre dans les secteurs : grille commune d'indicateurs, manuel de procédures, lignes directrices	Les standards mis en place	PNCC	Janv – avril 2020
	Organisation d'un atelier de haut niveau sur le sujet du Genre et des changements climatiques	L'atelier Le nombre de participant(e)s désagrégé par sexe, par âge et selon les responsabilités hiérarchique par secteur	PNCC	Février 2020
OS 2 : Assurer le suivi et l'évaluation	Mise en place d'un mécanisme unique avec une méthodologie uniforme de collecte et d'analyse de données et d'initiatives en Genre et climat du secteur	Le mécanisme en place Les outils communs de collecte - Le nombre d'acteurs(trices) formé(e)s à l'utilisation des outils	PNCC	Février – avril 2020
	Mise en place d'un programme de collecte régulières de données Genre et climat, officielles et fiables	Le plan de collecte de données Le nombre d'opérations de collecte Les bases de données collectées	PNCC	Avril 2020 – décembre 2024
	Mise en place de comités sectoriels de suivi de la stratégie	Le nombre de comités mis en place	PNCC Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ONEG CUEFPOD	Janvier – avril 2020

STRATEGIE NATIONALE GENRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	INSTITUTIONS RESPONSABLES	PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE (2020-2024)
	Elaboration de plans d'opérationnalisation de politiques liés à chaque secteur en intégrant le genre	Les plans d'opérationnalisation de politiques sectorielles	PNCC	Janvier – mai 2020
	Mise en place d'un cadre multisectoriel de suivi opérationnel	Le cadre multisectoriel	PNCC ONEG Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant CUEFPOD	Janvier 2020
	Mise en place d'un système de capitalisation des pratiques et démarches liées à la prise en compte du genre et du climat	Le système de capitalisation : acteurs, outils, procédures, etc.	PNCC	Janvier – février 2020
	Etude diagnostique Genre formelle de chaque secteur / Diagnostic contributions et des besoins différenciés des femmes, des hommes et des jeunes dans les programmes des secteurs et de recherche scientifique	L'étude	PNCC Ministères sectoriels	Janvier – août 2020
	Etude pour analyser les actions des Ivoirien(ne)s avec leur environnement	L'étude	PNCC	Janvier – août 2020
	Elaboration de profils climatiques à l'échelle régionale / caractérisation des régions	Les profils	PNCC	Janvier – août 2020
	Cartographie des gisements d'emplois verts	La cartographie	PNCC	Janvier – août 2020
	Cartographie des entreprises et industries polluantes	La cartographie	PNCC	Janvier – août 2020
	Etude du potentiel de collaboration des secteurs prioritaires avec d'autres secteurs - tels que le secteur du tourisme	L'étude	PNCC	Janvier – août 2020
	Organisation d'ateliers bilans annuels	Les ateliers bilans annuels Le nombre et la qualité des participant(e)s désagrégé par âge et par âge	PNCC	Chaque début d'année pour évaluer l'année précédente écoulée
OS 3 : Encourager le partage et la gestion des connaissances	Création d'une plateforme mobilisant les TIC pour l'échange des bonnes pratiques et désinformations en temps réel	La plateforme	PNCC	Janvier – août 2020
	Mise en place d'un système de partage de connaissances au sein des organisations et structures chaque secteur	Le système de partage de connaissances : les parties prenantes, la méthodologie, les supports de diffusion	PNCC	Avril – décembre 2020
	Création d'un programme spécifique visant à sélectionner et former des femmes « agricultrices leaders » chargées de diffuser les connaissances acquises lors de séances de conseil agricole, et de former à leur tour le plus grand nombre possible d'agricultrices	Le programme Le nombre de sessions de formation Le nombre de participantes	PNCC Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Février 2020 – décembre 2024
	Promotion des réseaux nationaux de femmes dans la foresterie et dans chaque secteur prioritaire	Le nombre de réseaux Le nombre de membres Les secteurs impliqués	PNCC	Avril 2020– janvier 2024

STRATEGIE NATIONALE GENRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	INSTITUTIONS RESPONSABLES	PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE (2020-2024)
OS 4 : Mener le plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires	Mise en place d'un programme de formations – encadrement des coopératives rassemblant des jeunes et des agriculteur(trice)s plus âgé(e)s, pour un enseignement mutuel de techniques de production modernes et traditionnelles (promotion du transfert de compétences intergénérationnelles)	Le programme de formation – encadrement Le nombre de sessions de formation Le nombre de participant(e)s	PNCC	Février 2020 – décembre 2024
	Développement de partenariats et de concertation entre les services forestiers et les collectivités territoriales (Communes, conseils généraux, communautés locales ou villageoises), les ONG, les associations (notamment féminines)	Le nombre de partenariats construits	PNCC	Janvier 2020 – décembre 2024
	Mobilisation des ressources communales et régionales en faveur des actions de reboisement	Le programme de plaidoyer Le niveau de ressources mobilisées	PNCC Ministère des eaux et forêts	Février 2020 – décembre 2024

IV. MECANISMES DE FINANCEMENT



IV.1 Stratégie de mobilisation des ressources financières

La présente Stratégie Genre et Changements Climatiques de Côte d'Ivoire s'appuiera sur la mise en place d'un système de financement pérenne et autonome ainsi que des actions de plaidoyer auprès du Gouvernement, du secteur privé, des partenaires au développement et de la population.

Quel est le système ?

Il s'agit de la coordination du PNCC en lien avec un comité de concertation et de pilotage composé d'institutions exerçant dans les secteurs clés des NDC ainsi que le secteur privé et la société civile. A partir d'une clé de répartition des sources de financement, ce dispositif institutionnel élabore un plan de mobilisation des ressources et des procédures de mise en œuvre.

Comment faire pour que le système soit autonome ?

L'autonomisation du système impliquera d'abord la prise d'une mesure spécifique de haut niveau pour désigner l'équipe de coordination du système mis en place et fixer ses attributions et missions précises. Ensuite, la gestion devra sortir du schéma classique des fonds publics et de l'unicité de la caisse de l'Etat. L'équipe aura la latitude de mobiliser des fonds de manière autonome. Il reviendra ensuite à l'unité de coordination de rendre compte de la gestion des fonds reçus selon les procédures de chaque bailleur de fonds.

Au cours de la consultation des parties prenantes, nous avons relevé le modèle de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) qui a créé une fondation à travers laquelle il mobilise des fonds en toute autonomie pour la gestion des parcs et réserves. Ce modèle pourrait être utilisé pour financer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques.

Quelle stratégie de plaidoyer ?

L'équipe de coordination du PNCC établira ses budgets sur deux (02) années, rédigera les projets et programmes selon le plan d'actions validé, élaborera les documents de plaidoyer en impliquant les acteurs du dispositif et organisera ses campagnes de mobilisation de ressources : des ateliers / table-rondes, des missions de lobbying et des négociations pour mobiliser des fonds avec les partenaires.

L'équipe organisera ou participera à des événements nationaux et internationaux en lien avec ses missions et postulera à des appels à projets.

IV.2. Sources de financement

Les différentes sources de financement de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques concernent les ressources internes et les ressources externes :

- *Au titre des ressources internes :*

- ◆ Le financement de la stratégie doit provenir en priorité du budget de l'Etat. Le mécanisme est le suivant : l'inscription d'une ligne budgétaire spécifique pour alimenter au moins à hauteur de 60%, une fondation à créer qui serait dédiée spécifiquement à la mise en œuvre du plan d'actions dans les secteurs prioritaires des NDC ;

- ◆ La contribution des collectivités territoriales (communes, districts et conseils régionaux) à hauteur de 10%. Une ligne devra être inscrite dans le PND à cet effet ;

- ◆ L'identification et la révision de la répartition des taxes existantes (exemple : taxe sur l'enlèvement des ordures, taxe d'apprentissage, etc.) afin d'attribuer une partie (5%) au financement de la stratégie ;

- ◆ La fixation d'une taxe carbone pour contribuer à hauteur de 5% assortie de mesures incitatives pour le secteur privé.

- *Au titre des ressources externes (Financements novateurs) :*

En Côte d'Ivoire, différents mécanismes de financements novateurs peuvent être mis en place :

◆ La Responsabilité Sociale des Entreprises

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. La démarche consiste pour les entreprises à prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur activité pour adopter les meilleures pratiques possibles et contribuer ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement. La RSE permet d'associer logique économique, responsabilité sociale et éco-responsabilité. Certaines entreprises reconnaissent leur responsabilité sociale et environnementale et jouent un rôle croissant dans la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques. En Côte d'Ivoire, il existe un réel potentiel et une nécessité d'engager les opérateurs privés du secteur minier et autres secteurs sur des programmes de lutte contre les changements climatiques.

◆ Paiement pour les services des écosystèmes

La Côte d'Ivoire pourrait envisager la mise en place des paiements pour les services des écosystèmes à l'instar des pays comme Madagascar, Maurice et Seychelles où il y a des droits d'entrée dans les parcs nationaux qui permettent de financer la conservation et la gestion des parcs.

On pourrait également envisager des « taxes vertes » sur les factures. Cette redevance alimentera un fonds pour l'Environnement qui finance des projets environnementaux en général et de lutte contre les changements climatiques en particulier.

◆• Fonds pour les pays les Moins Avancés

La Côte d'Ivoire pourrait également capter des financements qu'elle pourrait obtenir du Fonds pour les Pays les Moins Avancés en matière de lutte contre les changements climatiques. Ce fonds est établi dans le cadre de la CCNUCC et géré par le Fonds pour l'Environnement Mondial. Ce fonds finance des projets d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques et a été utilisé dans le domaine de l'eau et du reboisement dans certains pays comme le Comores.

◆• Mécanisme de Développement Propre (MDP) pour la lutte contre les changements climatiques

Au cours des consultations des parties prenantes, avec la Coordinatrice du Mécanisme pour un Développement Propre et également responsable de toutes les initiatives sur la taxe carbone, nous avons appris l'existence d'un Mécanisme de Développement Propre en Côte d'Ivoire. La mission du MDP, c'est la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de changement climatique. Le MDP est un outil de lutte contre les Changement Climatiques qui apparait comme une opportunité de financement des actions de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques.

Le marché des crédits carbone offre une grande opportunité pour traiter la lutte contre les changements climatiques dans le pays, tout en générant des ressources pour accentuer la lutte contre les impacts différenciés des changements climatiques ainsi qu'un investissement dans le développement économique durable dans les zones rurales. Par exemple, à l'instar d'autres pays, la Côte d'Ivoire peut développer des projets carbonés qui génèrent des recettes pour éviter l'aggravation des effets des changements climatiques et pour soutenir des programmes d'adaptation et d'atténuation.

◆• Contrat Désendettement Développement (C2D)

Le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) est un mécanisme de financement du développement qui consiste à la reconversion de la dette remboursée en subvention pour des projets, choisis d'un commun accord entre la Côte d'Ivoire et la France.

Deux C2D sont actuellement en cours d'exécution pour les périodes 2012-2015 et 2014-2020 pour un montant global de 1151,25 milliards Fcfa (1,755 milliard d'euros). Les financements ont été intégrés dans le Plan National de Développement (PND) établi par le gouvernement ivoirien.

Six secteurs bénéficient des financements du C2D :

1. L'éducation, la formation et l'emploi ;
2. La santé ;
3. L'agriculture, le développement rural et l'environnement ;
4. Le développement urbain, l'eau et l'assainissement ;
5. Les infrastructures routières ;
6. La justice.

“Un troisième C2D est prévu en 2020 pour cinq ans pour un montant de 749 milliards Fcfa”.

La Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques pourrait capter des ressources au niveau du prochain C2D pour accélérer la mise en œuvre de son plan d'actions.

V. CONDITIONS DE SUCCES ET RISQUES



V.1. Risques majeurs

Dans le cadre des consultations avec les parties prenantes, plusieurs risques susceptibles de contrarier la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques ont été identifiés par les entités de lutte contre les CC.

Ces risques pourraient être regroupés en trois catégories que sont :

1- Risques d'ordre politique et institutionnel

- Manque de volonté politique et d'engagement au plus haut niveau de l'Etat ;
- Changement institutionnel fréquent et instabilité structurelle ;
- Absence de synergie d'actions gouvernementales.

2- Risques d'ordre socioculturel

- Faible adhésion des parties prenantes impliquées dans le processus de lutte contre les changements climatiques ;
- Fiscalité sensiblement élevée et insuffisance d'accompagnement des entrepreneurs ;
- Persistance des pesanteurs socioculturelles et des us et coutumes.

3- Risques d'ordre technique

- Manque d'expertise et méconnaissance du sujet ;
- Absence de plans et de mesures opérationnels de mise en œuvre ;
- Mauvaise communication ;
- Absence de suivi évaluation périodique ;
- Absence d'indicateurs de suivi ;
- Exclusion de parties prenantes, cloisonnement des structures et conflit de leadership.

4- Risques d'ordre financier

- Manque de ressources pérennes dédiées ;
- Coût élevé des activités inscrites dans la stratégie ;
- absence de mécanisme d'autofinancement.

L'ensemble de ces risques devront être pris en compte pour garantir la réussite de la stratégie.

BIBLIOGRAPHIE



Liste des références

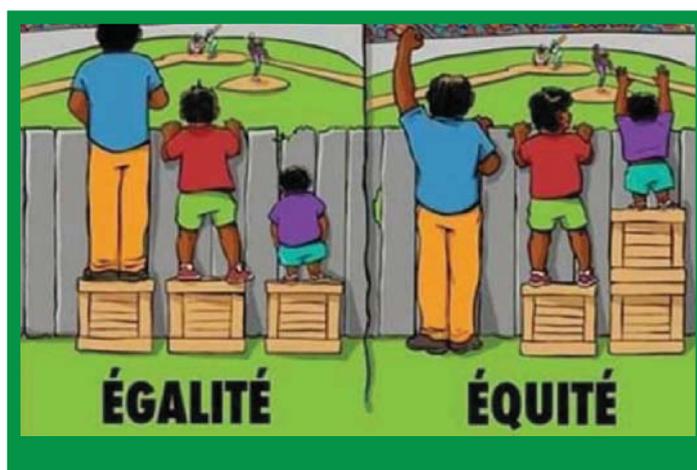
- Banque Africaine de Développement (BAD). (2015). Profil genre pays : République de la Côte d'Ivoire. Disponible sur https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Profil_Genre_C%C3%B4te_dIvoire_final_version_Sept_2015.pdf
- Banque Africaine de Développement (BAD). (2017). Indicateurs sur le genre, la pauvreté, l'environnement et progrès vers les objectifs de développement durable dans les pays africains. Disponible sur https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/GENDER_Poverty_and_Environmental_Indicators_on_African_Countries-2017.pdf
- Banque Mondiale. (2017). Et si l'émergence était une femme ? Messages clés. Disponible sur <https://www.banquemondiale.org/fr/country/cotedivoire/publication/are-women-the-key-to-unlocking-economicemergence-in-cote-divoire>
- Banque Mondiale, 2018. POUR QUE DEMAIN NE MEURE JAMAIS. La Côte d'Ivoire face au changement climatique. Disponible sur <http://documents.worldbank.org/curated/en/470341530853819903/pdf/127979-REVISED-WPFRENCH-P167083-PUBLIC.pdf>
- Diomande, M., Dongo, K., Dje, K. B., Kouadio, K. K. H., Kone, D., Biem, J. et Bonfoh, B. (2013). Vers un changement du calendrier cultural dans l'ecotone foret-savane de la Côte d'Ivoire. *Agronomie Africaine*, 25(2), 133-147. Disponible sur <https://www.ajol.info/index.php/aga/article/view/99293>
- Guehi, G. (2010). Impacts des changements climatiques dans les différentes zones agroclimatiques de l'Afrique de l'Ouest en zone sub-humide : Cas de la Côte d'Ivoire. Disponible sur <http://www.wamis.org/agm/meetings/iwacc09/S3-Goroza.pdf>
- Institut National de la Statistique (INS). (2015). Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire.
- Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC). (2014). Change 2014 : Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Disponible sur http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-Chap22_FINAL.pdf
- Kaman, P. (2013). Analyse des vulnérabilités aux catastrophes et des capacités de réponse en Côte d'Ivoire. Disponible sur <http://www.environnement.gouv.ci/pollutec/CTS3%20LD/CTS%203.13.pdf>
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, République de la Côte d'Ivoire, 2019. Pour un Processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui Répondre aux Questions de Genre en Côte d'Ivoire.
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, République de la Côte d'Ivoire, PNUD, 2019, RAPPORT Genre et changement climatique en Côte d'Ivoire. Une étude sur l'état des lieux de l'intégration du genre dans les politiques et programmes de changement climatique.
- Noufé, D., Mahé, G., Kamagaté, B., Servat, E., Goula Bie Tié, A. et Savané, I. (2015). Climate change impact on agricultural production: The case of Comoe River basin in Ivory Coast. *Hydrological Sciences Journal*, 60(11), 1972-1983, doi: <https://doi.org/10.1080/02626667.2015.1032293>

République de Côte d'Ivoire. (2014). L'agriculture Intelligente face au Climat en Côte d'Ivoire : État des lieux et besoins d'appui pour mieux intégrer l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) dans le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA). Disponible sur <http://www.environnement.gouv.ci/pollu-tec/CTS3%20LD/CTS%203.2.pdf>

Rapport National Volontaire 2019, Examen sous l'angle du genre des 5 ODD retenus pour le forum politique de haut niveau, Mai 2019

Yéo, W. E., Goula, B. T., Diekkrüger, B. et Afouda, A.. (2016). Vulnerability and adaptation to climate change in the Comoe River Basin (West Africa). Springerplus, 5(1), 847. doi : 10.1186/s40064-016-2491-z





DOCUMENT DE STRATEGIE ET PLAN D' ACTIONS

2020-2024